



AGENCE DU TOURISME DE LA CORSE

DELIBERATION ATC/CA/1/4 APPROUVANT L'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'ATC DE L'EXERCICE 2023

SEANCE DU 13 MARS 2024

Le conseil d'administration de l'Agence du Tourisme de la Corse s'est réuni le mercredi 13 mars 2024 à 14h30 dans la salle Henri Matisse du Palais des Congrès d'Ajaccio sous la présidence de Madame Angèle BASTIANI, Conseillère exécutive, Présidente de l'ATC.

ETAIENT PRESENTS :

*Mmes et MM. Muriel FAGNI, Hervé VALDRIGHI, Eveline GALLONI D'ISTRIA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Juliette PONZEVERA, Christelle COMBETTE, Pierre NEGRETTI, Dominique DI MENZA, Mario ZANNIER, Benoît CHAUDRON, Toussaint COEROLI, Anna-Maria TOMASI.

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

*Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS à Mme Angèle BASTIANI ;
*M. François SORBA à M. Hervé VALDRIGHI ;
*Mme Vannina CHIARELLI-LUZI à Mme Eveline GALLONI D'ISTRIA ;
*M. Ghjuvan'Santu LE MAO à Mme Juliette PONZEVERA ;
*M. Don Joseph LUCCIONI à Mme Muriel FAGNI ;
*Mme Charlotte TERRIGHI à Mme Christelle COMBETTE ;
*M. Pierre-Jean RUBINI à M. Toussaint COEROLI.

ETAIENT ABSENTS OU EXCUSES :

*Mmes et MM. Véronique PIETRI, Serena BATTESTINI, Georges MELA, Jean-Michel SAVELLI, Jean-Christophe ANGELINI, Pierre POLI, Jean-Charles MARTINELLI, Jean-Marc VENTURI, Guy LANNOY, Paul-André ACQUAVIVA, Carole LECCIA, Eric CASCIO, Jacques COSTA, Jean TOMA.

MEMBRE CONSULTATIF PRESENT :

*Mme Martine STAEBLER, Payeur Régional de Corse.

MEMBRES CONSULTATIFS ABSENTS EXCUSES ET NON REPRESENTES :

- *M. le Président du Conseil Exécutif de Corse ;
- *M. le Préfet de Corse ;
- *M. le Président de l'Agence de Développement Economique de la Corse ;
- *M. le Président de l'Agence d'Aménagement Durable, d'Urbanisme et d'Energie de la Corse ;
- *M. le Président de l'Office de l'Environnement de la Corse ;
- *M. le Président de l'Office de Développement Agricole et Rural de la Corse ;
- *M. le Président de l'Office Hydraulique de la Corse ;
- *Mme la Présidente de l'Office des Transports de la Corse.

ETAIENT EGALEMENT PRESENTS :

Pour l'Agence du Tourisme de la Corse :

- *M. Frédéric PETRUCCI, Directeur ;
- *M. Gérard PERALDI, Secrétaire général ;
- *M. Jean-Guillaume FILIPPI, Responsable Ressources Humaines ;
- *M. Robert MENASSE, Responsable du pôle Centre de Ressources ;
- *Mme Marie-Madeleine AMBROSINI, Assistante de la Présidente.

Pour la Collectivité de Corse :

- *M. Roch de GIACOMONI, Direction des opérateurs et de l'évaluation des politiques publiques.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AGENCE DU TOURISME DE LA CORSE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n°91/428 du 13 mai 1991 portant statuts de la Collectivité Territoriale de Corse ;

Vu la délibération n° 92/105 AC de l'Assemblée de Corse du 30 septembre 1992 portant adoption des statuts de l'Agence du Tourisme de la Corse et les textes modificatifs successifs ;

Vu l'arrêté n° 21/007 CE du Président du Conseil exécutif de Corse du 6 juillet 2021 portant désignation de Mme Angèle BASTIANI, Présidente de l'Agence du Tourisme de la Corse ;

Vu l'arrêté n° 24/038 CE du Président du Conseil exécutif de Corse du 6 février 2024 portant désignation de Mme Angèle BASTIANI, Présidente de l'Agence du Tourisme de la Corse ;

Vu la délibération n° 21/129 AC de l'Assemblée de Corse du 22 juillet 2021 portant désignation des représentants de l'Assemblée de Corse au sein des organismes divers ;

Vu l'arrêté n° 21/173 CE du Président du Conseil exécutif de Corse du 21 septembre 2021 portant désignation des membres du conseil d'administration de l'Agence du Tourisme de la Corse ;

Vu l'arrêté n° 22/055 CE du Président du Conseil exécutif de Corse du 15 février 2022 portant désignation des membres du conseil d'administration de l'Agence du Tourisme de la Corse ;

Vu l'arrêté n° 22/971 CE du Président du Conseil exécutif de Corse du 6 décembre 2022 portant désignation des membres du conseil d'administration de l'Agence du Tourisme de la Corse ;

Vu la délibération n° 21/195 AC de l'Assemblée de Corse du 18 novembre 2021 adoptant le règlement budgétaire et financier de la Collectivité de Corse ;

Vu la délibération n° ATC/CA/3/3 du 19 juillet 2023 portant adoption du nouveau règlement budgétaire et financier de l'ATC ;

Vu la délibération n° ATC/CA/1/3 du 13 mars 2024 approuvant le compte administratif de l'Agence du Tourisme de la Corse pour l'exercice 2023.

Sur rapport de sa Présidente

Après en avoir délibéré

ARTICLE PREMIER :

DECIDE d'affecter le résultat constaté de 2 001 139,98 € de la section fonctionnement sur la ligne budgétaire R002 (résultat de fonctionnement reporté).

ARTICLE 2 :

DECIDE d'inscrire le solde d'exécution de la section d'investissement, soit 239 279,25 € sur la ligne budgétaire R001 (solde d'exécution de la section d'investissement reporté).

ARTICLE 3 :

DECIDE de reprendre ces soldes positifs au budget primitif 2024.

ARTICLE 4 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de l'Agence du Tourisme de la Corse et de la Collectivité de Corse.

AIACCIU, le 13 mars 2024